

Communiqué de presse
2 mai 2017

Les citoyens invités à participer au recensement des hirondelles à Clermont-Ferrand

Afin de connaître l'évolution des populations d'hirondelles dites « de fenêtre » à Clermont-Ferrand, la Ville, Clermont Auvergne Métropole et la LPO Auvergne invitent tous les habitants à participer au comptage des individus et des nids de mai à septembre, période correspondant au cycle de reproduction des hirondelles.

Quel est le but de ce recensement ?

La réalisation de comptages d'espèces est une action primordiale qui permettra de connaître plus précisément les tendances de présence et de répartition de ces oiseaux sur notre territoire. Cette action permet également de déterminer les éléments environnementaux pouvant menacer l'espèce ainsi que des mesures pouvant être mises en place pour la protéger.

Afin de prospecter une ville de l'envergure de Clermont-Ferrand, la participation de tous est capitale. Cette action offre aux habitants une opportunité de s'initier à la démarche des sciences participatives en permettant de récolter une immense quantité de données ne pouvant être compilées par le seul travail des chercheurs.

Les hirondelles protégées par un cadre juridique strict

Toutes les espèces d'hirondelles ainsi que les martinets sont protégés par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. Pour ces oiseaux, la destruction ou la perturbation intentionnelle des sites de nidification, la mutilation, la capture ou l'enlèvement sont interdits. Enfin, la loi condamne le transport, la détention, la mise en vente des hirondelles, qu'elles soient vivantes ou mortes. L'infraction à cette réglementation est passible de poursuites judiciaires.

Comment participer au recensement ?

Observez la présence d'hirondelles autour de chez vous et notez vos observations sur :

- **questionnaire papier** (en libre distribution au Musée Lecoq et en téléchargement sur le site www.lpo-auvergne.org > Agir > Sciences participatives > Hirondelles Clermont)
 - renvoi par voie postale à : LPO Auvergne « Enquête hirondelle/Ville de Clermont-Ferrand »
2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand
 - renvoi par email (merci de scanner le formulaire papier) à : matthieu.clement@lpo.fr
- **questionnaire en ligne** : <http://www.lpo-auvergne.org/agir-avec-la-lposciences-participatives/hirondelles-clermont>

Comment reconnaître les hirondelles de fenêtre ?

Il existe plusieurs espèces d'hirondelle (*Rustique, Rousseline, de Rochers, de Rivage et de Fenêtre*). L'hirondelle concernée par cette enquête est l'hirondelle de fenêtre, espèce la plus présente en milieu urbain et concentrée sous les avant-toits, les gouttières, et les balcons. Elle mesure 12cm et on la reconnaît à sa queue fourchue, son ventre blanc et son dos noir bleuté.

Cette espèce migratrice part hiverner en Afrique au mois de septembre et revient nicher dans nos régions à partir de la fin mars. L'Hirondelle de fenêtre vit généralement en colonie au cœur des villes.

Chaque année, elle reste fidèle au même lieu de nidification et, pour certaines, au même nid dans lequel elle peut réaliser 2 couvées de fin mai à fin août avec des pontes composées de 3 à 5 œufs. Le nid est facilement repérable, c'est un hémisphère de boue fabriqué à l'aide de salive et presque entièrement fermé. C'est alors que l'on commence à observer le va-et-vient des adultes qui apportent de la nourriture aux poussins plusieurs dizaines de fois par heure.



Une hirondelle de fenêtre



Un couple d'hirondelles de fenêtre abrité dans son nid

ENQUÊTE PARTICIPATIVE
Comptons nos Hirondelles



Contact presse : [Guy-Victor BERTHIER](mailto:Guy-Victor.BERTHIER)
Tel : 06 45 09 75 14 – 04 73 42 61 84
mail : gvberthier@ville-clermont-ferrand.fr